

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 19 novembre 2024 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-quatre les dix-neuf novembres à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

Présents : : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger ,M.HAMEL René, M.BERNARD Éric , M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin,

Ayant donné pouvoir :

M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. JAMES Philippe
Mme VEILLARD Isabelle ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie
Mme DESSEROIR Marina ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine
Mme CROCHET Brigitte ayant donné pouvoir à Mme BOUGON Nathalie
Mme CHERBONNEL Isabelle ayant donné pouvoir à M. GERARD Stéphane

Absents excusés : M. HESLOUIN Guillem, M. PICOT Xavier,

Absent : /

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Quorum : **14**

M. THELLIER Roger a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 3 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Remerciement :

M. GARNIER donne lecture d'un courrier de remerciement suite au versement de la subvention annuelle de l'association PARIGNY WALL.

Révision des tarifs communaux 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025.

Clôture du cimetière de PARIGNY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement du dernier carré du cimetière doit être réalisé cette année. Les travaux vont être faits dans le cadre du marché à bon de commande. Seules les clôtures en limite de l'ancien presbytère ne sont pas prévues.

Il présente deux devis de l'entreprises MANCHE CLOTURES et LAMBERT PAYSAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la réalisation des clôtures et retient l'entreprise mieux disante à savoir l'entreprise MANCHE CLOTURES pour un montant de 23 536.62 € HT

Participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés hors commune - Année 2023

Suite au transfert de compétence en matière d'enseignement et en application de l'article 23 de la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifié par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier et par l'article 11 de la loi N° 86-972 du 19/8/1986.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant le prix de revient de scolarisation d'un enfant à l'école de PARIGNY 50600 GRANDPARIGNY,

- Fixe la participation pour l'année 2023 à 1059 €,

Admission en non-valeur -

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur présentée par le Service de Gestion Comptable d'Avranches concernant une créance du service des eaux pour un abonné en 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur du dossier N° 7110920215/2024 d'un montant total de 172.63 € relative à une créance d'un abonné du service des eaux de 2015 et 2016.

Ouverture des commerces le dimanche

Considérant que la demande du garage CITROEN qui sollicite l'ouverture du magasin le 19 janvier 2025, le 16 mars 2025, le 15 juin, 2025, le 14 septembre 2025, le 12 octobre 2025 ainsi que les commerces de vente au détail concernés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 à savoir le 19 janvier 2025, le 16 mars 2025, le 15 juin, 2025, le 14 septembre 2025, le 12 octobre 2025

Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Monsieur le Maire précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...) ;

Monsieur le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50

Pour information, à raison de 6 € par 42 PDL soit une dépense 252 €.

– Autorisation d'ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif voté en 2024 prévoyait le diagnostic du Bâtiment de l'ancien Presbytère de PARIGNY. Une somme de 10 000 € supplémentaires sur l'opération y a été inscrite pour prévoir et pallier aux études préliminaires .

Lors de la dernière réunion de conseil en date du 3 octobre, la décision a été prise de continuer le projet de rénovation de l'ancien presbytère. Le cabinet d'architecte TRICOT travaille sur le dossier, et une consultation d'entreprises pourrait être lancée cette année. En parallèle, plusieurs consultations sont en cours au niveau des études de sols, mission SPS, bureau de contrôle, diagnostic énergétique et amiante - plomb.

Il rappelle également qu'un prêt à hauteur de 80 000 € a été inscrit au BP 2024 pour équilibrer la section d'investissement.

Afin que le montant de ces études puisse être engagé, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 40 000 € le prêt initialement prévu. Il explique que le montant de ces études et honoraires pris en compte sur l'exercice 2024, diminuera le montant total sur 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'augmenter de 40 000 € le montant du prêt prévu au BP 2024 soit une somme totale de 120 000€.

Choix d'un organisme bancaire pour la réalisation d'un prêt

Pour assurer le financement des travaux de rénovation des bâtiments communaux et divers investissements prévus au budget primitif,

Le Conseil Municipal, de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 120 000,00 €**
- **Taux : 3.46 %**
- **Durée : 12 ans**
- **Péodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : échéance dégressive**
- **Frais de dossier : 240.00 €**

Convention relative à la concession du service Fourrière 2025 – Associations PASSERELLES VERS L'EMPLOI

Monsieur le Maire présente, la convention relative à la cession du service de fourrière avec l'association Passerelles vers l'emploi.

Cette convention prévoit une participation financière annuelle de 0.56 € par habitant.

A titre d'information, pour l'année 2025, 0.56 € x 2703 Habitants, la participation s'élève à 1 513.68 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes de la convention ci-dessus

Rapport d'activité du SDEAU 50 – 2023

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2023 du SDEAU50. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.5211-39, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Il présente le rapport d'activité de service établi par le SDEAU 50.

Il précise également :

- Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport de l'exercice 2023 du SDEAU50, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres :Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SDEAU50

Questions et informations diverses

M. GARNIER informe que la maison située au 1, Rue de la Rivière, propriété des services des domaines est mise en vente.

La communauté d'agglomération doit effectuer les travaux pour enlever le seuil dans la rivière au Pont de Mortain.

Mme HAMEL Marie-Claude relate le repas du CCAS de MILLY – 53 personnes présentes, le chanteur Mickaël a été très apprécié.

M. PIEL indique qu'il y avait 41 personnes au repas CCAS de MARTIGNY.

M. DANIEL annonce que le repas du CCAS de CHEVREVILLE est prévu dimanche 24 novembre. Les travaux de la cuisine sont terminés.

Le Cabinet GRISEL est intervenu pour le diagnostic de l'Eglise de CHEVREVILLE. Les relevés ont été faits avec des drones.

Le cabinet GRISEL viendra présenter le rapport du diagnostic lors qu'il sera établi.

M. GARNIER informe que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie hier 18 novembre pour l'ouverture des plis concernant la consultation des travaux du local d'archives. Tous les lots sont couverts. M. LENEVEU du cabinet LAMARE – PINON va analyser les plis.

Le Cabinet TRICOT travaille sur le dossier du presbytère, un permis de construire devrait être déposé prochainement, la consultation des entreprises devrait être lancée en fin d'année.

M. GARNIER informe que le Plan de Sauvegarde Communale va être approuvé et opérationnel au 1^{er} janvier.

M. GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion de conseil ainsi que des décisions modificatives dans le cadre des crédits de fongibilités.

Dates à retenir .

- Téléthon : vendredi 29 novembre
- Conseil municipal : mardi 10 décembre
- Théâtre de Parigny S'Anime : dimanche 1 déc., 15h